



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le mardi 8 mars 2022

Journée internationale des Femmes 2022 :

Au nom de toutes les femmes ukrainiennes !

Cette journée internationale des Femmes revêt cette année une tonalité très particulière, alors que des familles entières sont jetées sur les routes d'Ukraine, séparées, et vivent des moments de détresse inconnus en Europe depuis des décennies. C'est donc aux femmes ukrainiennes et à leur courage dans cette effroyable adversité que la présidente de la FNSEA Christiane Lambert, les membres de la Commission nationale des agricultrices de la FNSEA et le conseil d'administration, dédient cette journée, et à qui elles expriment leur solidarité, leur admiration, et leur compassion.

Profondément attachées aux valeurs familiales, les agricultrices savent activer tous les leviers de la solidarité et de l'entraide et apportent ainsi une illustration concrète à l'étude rendue publique par le Crédit agricole, à l'occasion du dernier Salon de l'agriculture : les agricultrices sont des entrepreneuses engagées, qui ont fait d'une passion leur métier. 92 % d'entre elles déclarent être heureuses de l'exercer ; une majorité--52%-- est motivée par la passion du métier et par l'envie de pérenniser l'activité de l'exploitation familiale. Indépendantes, elles apprécient le fait d'être leur propre chef ; passionnées de nature, elles plébiscitent la vie au plein air à la campagne et l'opportunité de s'occuper des animaux.

Selon le dernier recensement agricole, 130 068 exploitations françaises sont aujourd'hui dirigées par des femmes (cheffe d'exploitation, coexploitante et associée), soit à peine un quart de la population des chefs d'entreprise : même si 40% des installations, en 2020, sont réalisées par des femmes--un signal encourageant pour le renouvellement des générations-- les métiers agricoles doivent être rendus plus attractifs pour elles !

Cela passe notamment par une plus grande reconnaissance de leur travail (petites retraites des conjoints) mais aussi par une meilleure prise en compte des équilibres de vie (congé maternité, congé paternité...). Sur tous ces sujets, la FNSEA mène depuis des années des combats qui portent leurs fruits : allongement de 2 à 8 semaines de la durée minimale d'indemnisation du congé maternité des agricultrices (juin 2019) ; revalorisation des petites retraites des exploitants agricoles, avec une garantie de retraite minimale portée à 1 035 euros par mois (novembre 2021) ; passage de la retraite minimale des membres de la famille à carrière complète, déjà retraités et futurs retraités, de 555,50 € à 713 € par mois (janvier 2022)--le combat continue néanmoins pour obtenir une revalorisation des minima des conjoints, à carrière complète à hauteur de 75 % du Smic (942 € par mois en 2022).

Un long chemin reste donc encore à parcourir pour mettre en adéquation la passion d'entreprendre des agricultrices et les modalités concrètes des conditions d'exercice de leur métier !

() Sondage BVA pour le Crédit agricole, 24 janvier-8 février 2022*

Contact presse :

FNSEA : Sabri Derradji – 06 21 16 80 84 – sabri.derradji@reseaufnsea.fr